

## Règlement graphique

Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2019

### Plan 4.2.1

Fond : cadastre DGFP mise à jour 2017



#### Légende :

##### Zones du PLU :

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
- Ub : Secteur d'habitat de moyenne densité en renforcement du Chef-Lieu, des Granges et du Villaret
- Uh : Secteur d'habitat de faible densité des hameaux traditionnels du Foyot, Garapont et Belle Perche
- AUj : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de moyenne densité, soumis à conditions
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole du plateau plateau de Lachaud à protéger sur le plan paysager
- N : Secteur naturel et forestier à protéger

##### Prescriptions réglementaires :

- Espace naturel sensible du Marais des Etelles protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Ripisylve protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Coupure paysagère protégée au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- ⊗ Emplacement réservé
- Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- ★ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme
- Sentier piétonnier à conserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme

##### Informations cadastrales :

- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré ou permis de construire délivré
- ★ Bâtiment d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- ▨ Surface divers
- Subdivision fiscale
- Hydragrapie indicative

##### Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Aménagement d'un arrêt de bus	Concess	37 m²

##### Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme :

N° Patrimoine	Description
1	Bassin du Chef-Lieu
2	Bassin du Chef-Lieu
3	Bassin Les Granges
4	Bassin du Foyot
5	Bassin du Villaret
6	Bassin haut du Chef-Lieu
7	Croix des Granges
8	Croix du Chef-Lieu
9	Croix du cimetière
10	Croix de Plan Journal
11	Oratoire Notre Dame des Champs

